

# Éditorial



**François Baroin**  
Président de l'AMF

## L'Europe doit s'appuyer sur nos communes pour réussir sa politique de cohésion

Actrice incontournable du développement local et de la cohésion, l'Europe ne doit pas perdre en ambition dans le cadre des négociations en cours sur le budget 2021-2027. Le maintien d'un haut niveau de financements européens pour soutenir durablement la cohésion des territoires est indispensable pour véritablement résorber les fractures territoriales qui fragilisent l'édifice communautaire. La baisse de 5 % des crédits de cohésion ne peut que susciter des inquiétudes et il appartient au gouvernement français de les relayer avec pugnacité auprès des institutions européennes.

Il faut préserver la capacité d'investissement *via* les fonds structurels, qui représentent une part très importante des dépenses publiques dans l'ensemble de nos territoires. Les institutions communautaires doivent aussi être particulièrement attentives à la diversité territoriale. Le PIB ne peut être le seul indicateur alors qu'il fonde toujours 81 % de la répartition des fonds. Le fléchage urbain d'une partie du FEDER combiné à la baisse de 15 % du second volet de la PAC apparaît comme une double peine pour les territoires ruraux. Les régions ultrapériphériques

(RUP) doivent également continuer d'être prises en compte notamment par des mécanismes permettant de compenser les coûts liés au transport. Le FSE doit pouvoir continuer à cofinancer des crèches, des structures sociales et médicales, ainsi que le développement du tissu associatif.

L'Europe doit aussi développer une logique de simplification administrative afin de ne pas discriminer les territoires ruraux qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire. Ces territoires sont pleinement reconnus par le traité de fonctionnement de l'Union européenne qui dispose qu'« *une attention particulière [doit être] accordée aux zones rurales* ».

S'agissant des nouvelles priorités définies par l'Union européenne (numérique, sécurité, migrations), il faut reconnaître le rôle des communes et de leurs intercommunalités qui sont les opérateurs de proximité de ces

politiques publiques. Ce partenariat étroit entre les institutions européennes et les territoires constitue un axe fort de reconnaissance de la construction communautaire par nos compatriotes. Reconnaissons que le contexte actuel en fait plus qu'une nécessité.

**« Il faut reconnaître le rôle des communes et de leurs intercommunalités qui sont les opérateurs de proximité de ces politiques publiques »**